

Retour sur «la paroisse primitive» : le cas de Blénod dans le doyenné de Toul ¹

par Alexandre LAUMOND

Depuis les travaux de P. Imbart de la Tour, la question de la mise en place du réseau paroissial dans les campagnes est un fructueux champ de recherche pour les historiens. Cet aspect de l'encadrement des hommes au Moyen âge a toujours suscité de nombreuses contributions, des études de M. Chaume sur la Bourgogne à celles de G. Fournier sur la Basse-Auvergne et de M. Aubrun sur le diocèse de Limoges ². De récentes thèses participent encore de ce mouvement ³.

Aujourd'hui, en joignant les sources écrites et archéologiques, on peut obtenir une synthèse, un cadre provisoire de réflexion ⁴. Pour autant, un certain nombre de données jusqu'à admises sont de nouveau l'objet de questionnement. Certains historiens insistent sur le décalage important entre les normes et les pratiques en termes de délimitation des paroisses : si la territorialisation de l'Eglise se traduit par la délimitation d'un espace paroissial clairement défini dès le IX^e siècle, sa mise en œuvre n'est pas tou-

jours aboutie en 1790 lors de la création des communes. Ils l'expliquent en mettant en évidence deux obstacles, l'un conceptuel -l'absence de tout antécédent de découpage continu de l'espace-, l'autre pratique - la diversité des droits paroissiaux dont les ressorts ne se recoupent pas nécessairement. D'autres historiens pointent le rôle de l'église-bâtiment dans le processus de territorialisation de l'Eglise et la logique radioconcentrique que les pratiques culturelles ont généré : de l'autel à la paroisse, voire à la seigneurie ecclésiastique, en passant par le cimetière et l'espace de paix. Les chercheurs s'interrogent également sur le rôle de la fiscalité ecclésiastique, notamment des dîmes, sur la délimitation des territoires ainsi que sur la fossilisation, par les paroisses médiévales, d'entités territoriales antérieures (*villae*, territoires de *vici*...) ⁵.

C'est en profitant de ce renouveau historiographique que l'on peut examiner le cas de Blénod, dans le doyenné de Toul. Le choix de cette

localité est dicté par la qualité de la documentation collectée et par les problèmes d'interprétation qu'elle pose.

Une concession du fisc royal

Pour l'érudition lorraine du XVIII^e siècle, le domaine de Blénod a été cédé à l'Eglise de Toul par le roi d'Austrasie Dagobert I^{er}. Il faisait partie d'un ensemble de biens comprenant, entre autres, les palais de Void et de Royaumeix ainsi que les châteaux de Liverdun et de Vicherey ⁶. Le souverain mérovingien aurait également accordé un privilège d'immunité à la cité épiscopale dans un rayon de quatre lieues carrées, espace soustrait à la juridiction du comte de Toul qui ne pouvait y exercer les prérogatives de la puissance publique sans l'approbation de l'évêque (justice, levée de troupes, perception des taxes et impôts). Depuis R. Parisot, la critique est largement revenue sur cette donation et sur le privilège d'immunité, mais elle ne remet pas en cause le fait que Blénod

1. Etude réalisée en 2003 dans le cadre d'un mémoire de D.E.A. sous la direction de Patrick Corbet, professeur d'Histoire médiévale à l'université de Nancy 2.

2. Imbart de la Tour (Pierre), *Les paroisses rurales dans l'ancienne France du IV^e au XI^e siècle*, Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1898 (extrait de la *Revue historique*, 1896-1898) ; Chaume (Maurice), «Le mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens», *Revue Mabillon*, 27^e année, n° 105, 1937, p. 61-73, 28^e année, n° 109, 1938, p. 1-9 ; Fournier (Gabriel), *Le peuplement rural en Basse-Auvergne durant le Haut Moyen Age*, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 2^e série, fasc. 12, Paris, P.U.F., 1962 ; Aubrun (Michel), *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, thèse d'Etat, université de Clermont-Ferrand, 1978, éd.

Publication de l'Institut d'Etudes du Massif Central, fasc. 21, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1981.

3. Pour la Lorraine, voir Jacquot (Myriam), *Christianisation et cadres de la vie religieuse au nord-ouest du diocèse de Toul des origines à la fin du XII^e siècle*, thèse de doctorat nouveau régime, université de Nancy 2, 2003, 3 vol.

4. Lire, entre autres, Reynaud (Jean-François), «Aux origines des paroisses», dans Decaëns (Joseph) et Flambard Hélicher (Anne-Marie), *ESTMA III*, Actes du III^e Colloque européen des Professeurs d'Archéologie médiévale (Centre de Recherches archéologiques médiévales, 11-15 septembre 1996), Publications du C.R.A.M., université de Caen, 1999, p. 145-157.

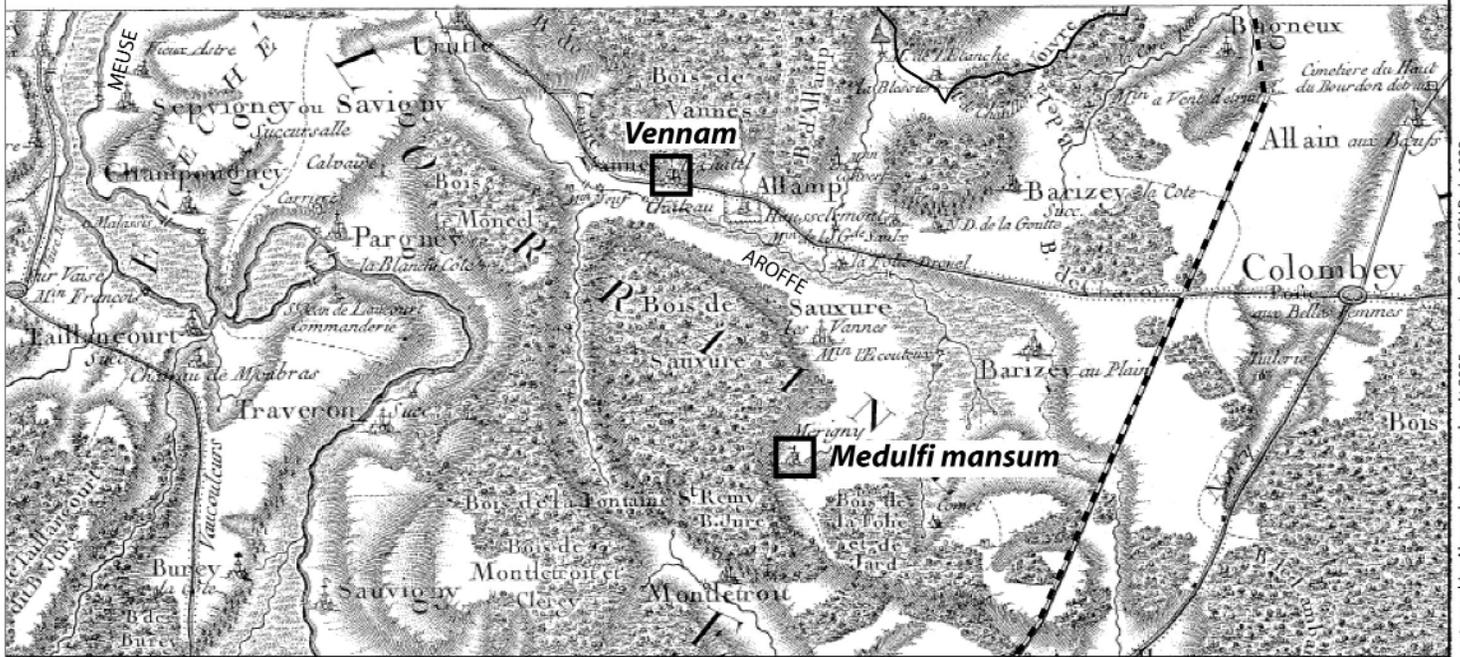
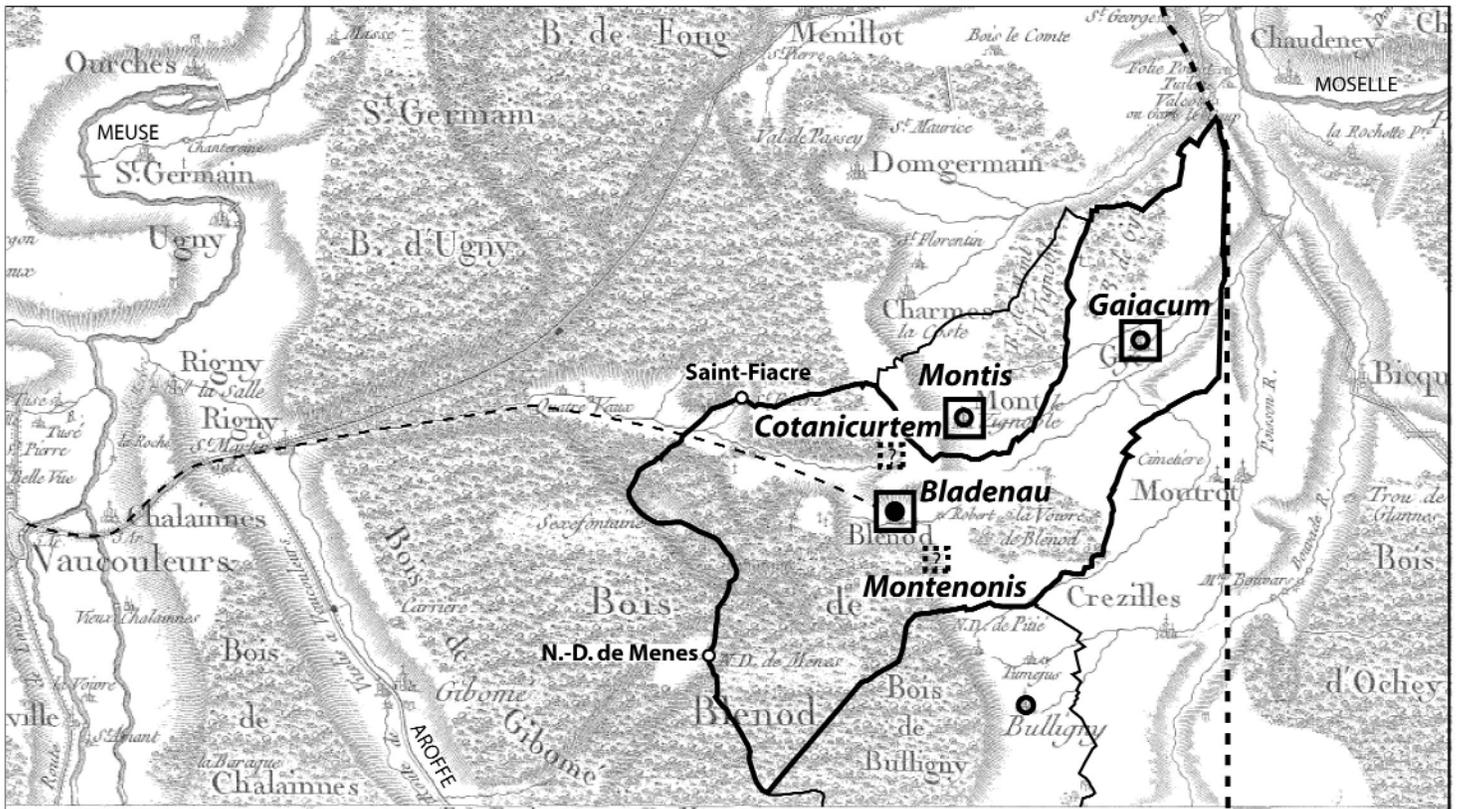
5. Atelier de Médiévales, *Formation et transformation des territoires paroissiaux*, journées d'études organisées par le Laboratoire Archéologie et Territoires (UMR 6173 - CITERES) de l'Université François-Rabelais de

Tours, 2-3 septembre 2004 (résumés disponibles sur le site du L.A.T. <http://citeres.univ-tours.fr>). Voir également le colloque «Autour du village». *Etablissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (4^e-13^e siècles)*, Université catholique de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003 (résumés disponibles sur le site de l'U.C.L. :

<http://www.fltr.ucl.ac.be/FLTR/HIST/mage/mage.html>).

6. Lire par exemple Picart (Benoît), *Pouillé ecclésiastique et civil du Diocèse de Toul*, Toul, Louÿs et Etienne Rolin impr., 1711, t. 1, p. 87-88. Dom Calmet ne semble pas avoir commis cette erreur dans laquelle il désigne bien Dagobert II comme donateur de Blénod à l'évêque Teulfried ; voir Calmet (Augustin), *Notice de la Lorraine, qui comprend les duchés de Bar et de Luxembourg, l'électorat de Trèves, les trois évêchés Metz, Toul et Verdun*, Nancy, Louis Beaurain, 1756, t. 1, col. 134.

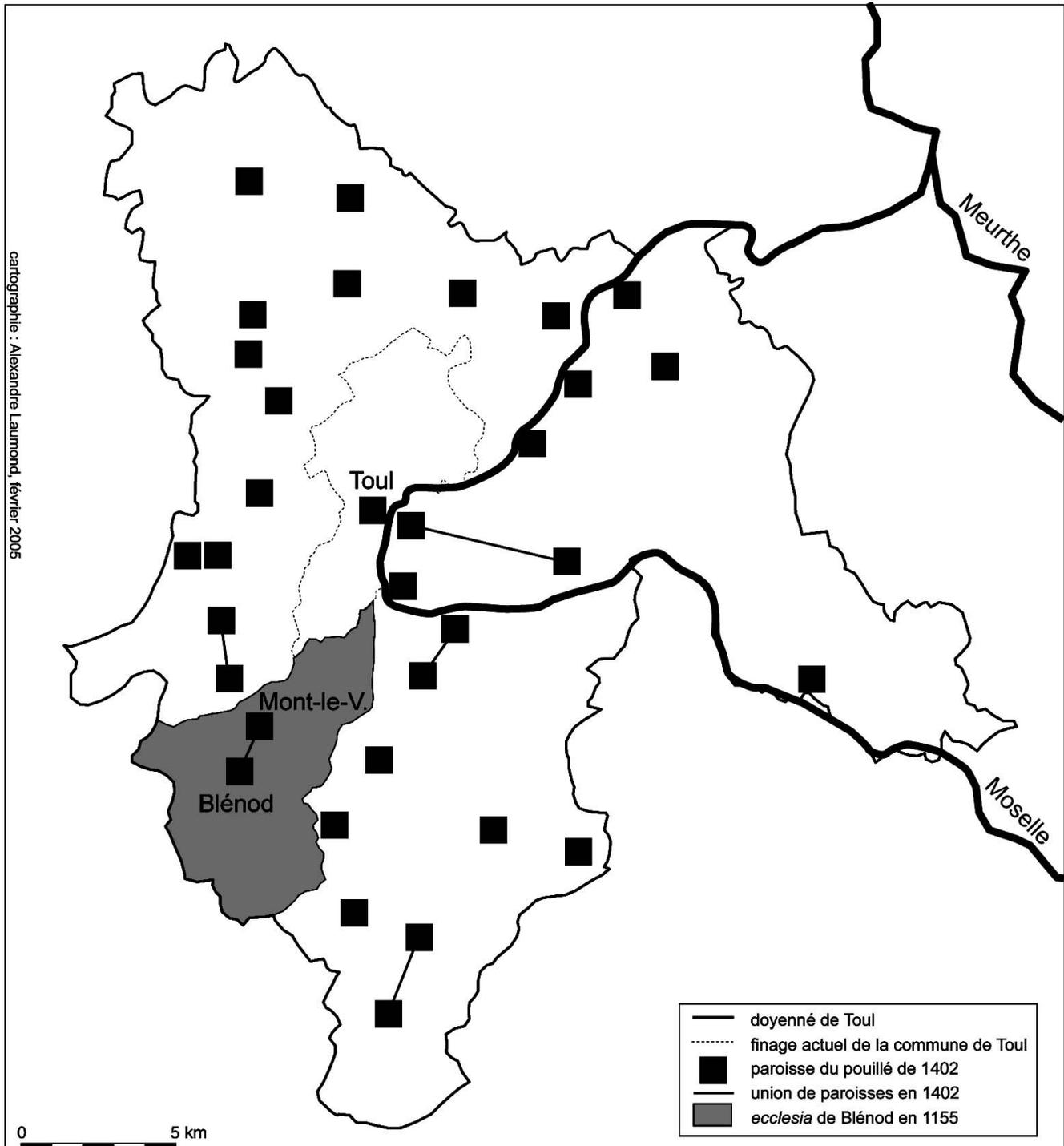
carte 1 : Fisc et paroisse de Blénod reportés sur la carte de Cassini (XVIII siècle)



axes gallo-romains		domaines cédés par Dagobert II		paroisses en 1155 (hypothèse)	
— — —	voie Langres - Toul	□	Bladenau domaine identifié	●	paroisse de Blénod
— — —	diverticule (?) Vaucouleurs - Blénod	■	Montenonis domaine supposé	○	capella
				○	chapelle moderne

cartographie : Alexandre Laumond, août 2005 - carte de Cassini IGM Paris 1999

carte 2 : Les paroisses du doyenné de Toul d'après le pouillé de 1402



est, dans l'état actuel de nos connaissances, l'une des premières terres reçues par l'Eglise de Toul.

Cette donation n'est connue que par les *Gesta episcoporum Tullensium*, catalogue de notices épiscopales réalisé dans le milieu toulouais, probablement au début du XII^e siècle. Les rédacteurs s'appuient sur une documentation plus ancienne que mentionne déjà l'ancien écolâtre de Toul, Adson, lorsqu'il écrit, dans la seconde moitié du X^e siècle, les *Vita et miracula sancti Mansueti*⁸. Le diplôme original de la donation est perdu mais, après N. Gauthier, Th. Kölzer admet l'authenticité d'une partie des informations des *Gesta* et reproduit la version donnée par G. Waitz dans les *M.G.H.*⁹ : *Qui [Teutfridus episcopus] inter plurima pietatis opera apud gloriosissimum regem Dagobertum, intervenitu venerandae genitricis ipsius Chimechildis reginae, adquisivit ad locum, cui venerandus pontifex praeerat, villam nuncupatam Bladenau cum suis adiacentibus villis, videlicet Cotanicurtem ex integro, Montis et Montenonis, Gaiacum, Fredoni mansum. Adquisivit etiam praelibatus praesul alias villas ad supradictam sedem, scilicet Bladenau, aspicientes super fluvium Arufiam sitas, Vennam scilicet cum ecclesia, Medulfi mansum, Gebeni villare et multa alia, sicut in cartis eius reperitur.*

L'analyse de cet acte a amené les historiens récents à revoir l'identité du donateur¹⁰. Ils récuse la personne de Dagobert I^{er} au profit du roi d'Austrasie Dagobert II, dont le règne intervient dans le contexte troublé de la seconde moitié du VII^e siècle, période marquée par des luttes pour le contrôle du pouvoir politique au sein des trois entités du *regnum Francorum* (Neustrie, Austrasie et Burgondie). Elles opposent les souverains mérovingiens à certains de leurs *principes*, en particulier les maires du palais. À la mort de Sigebert III, son fils Dagobert est un enfant sous la tutelle du Pippinide Grimoald, omnipotent maire du palais dont l'ascendant sur le défunt roi avait conduit ce dernier à adopter le propre fils de Grimoald, Childebart. On ne sait pas exactement si Dagobert II a succédé à son père jusqu'en 660/661 ou, ce qui est l'opinion la plus couramment admise, s'il a été écarté du trône messin dès 656. Dans les deux cas, sous couvert de pèlerinage, Grimoald s'entend avec l'évêque Didon de Poitiers pour exiler Dagobert II en Irlande. Il ceint alors de la couronne son fils Childebart «l'Adopté», mais c'est bien lui qui détient la réalité du pouvoir, en lien très étroit avec le clan des Arnulfiens.

Opposée à ce coup d'Etat, l'aristocratie austrasienne facilite le retour des Mérovingiens et l'élimination de Grimoald. Dès 662, Childéric II -neveu de Sigebert III- monte sur le

trône et la charge de maire du palais revient à Wulfoald, adversaire déclaré des Pippinides. Durant les deux dernières années de son règne, le souverain dirige l'ensemble du *regnum Francorum* mais son assassinat ouvre une nouvelle phase de divisions politiques. Alors que le maire du palais Ebroïn impose en Neustrie et en Burgondie Théodoric III, le frère de Childéric, Wulfoald est en quête d'un souverain mérovingien légitime pour l'Austrasie. Son choix s'arrête opportunément sur Dagobert II qu'il tire de son exil irlandais. Ce dernier est couronné en 676 mais son règne est de courte durée. Il est assassiné en décembre 679 dans la forêt de Stenay, probablement sur ordre d'Ebroïn, ce qui fait de lui à la fois un roi martyr et, plus prosaïquement, le dernier souverain mérovingien d'Austrasie¹¹.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la concession d'un fisc royal à l'évêque de Toul. Dagobert II cherche probablement le soutien de Teufried, personnage dont l'appui ne lui est pas nécessairement acquis et qui, comme tout membre de l'aristocratie, est impliqué dans un jeu de pouvoir et d'alliances politiques. Les *Gesta* notent d'ailleurs que la donation est réalisée sur l'intervention de la mère de Dagobert II, la reine Chimnechild, veuve de Sigebert III [*genitricis ipsius Chimechildis reginae*]. Sans apporter de réponse, on peut s'interroger sur les éventuels inté-

7. Les travaux de R. Parisot et d'H. Collin visent à réfuter ce prétendu privilège d'immunité forgé par la chancellerie toulouaise au XII^e siècle. Voir en dernier lieu Collin (Hubert), «Le prétendu «ban royal» de Toul au Moyen Age et l'affaire du château de Gondreville (1147-1155)», *Annales de l'Est*, 5^e série, 19^e année, 1967, p. 345-354.

8. *Gesta episcoporum Tullensium*, Waitz (Georg) éd., *M.G.H.*, S.S., t. VIII, Hanovre, 1848, p. 631-648. J. Dalhaus suggère que la rédaction des *Gesta* s'est déroulée en trois étapes, le diplôme de Dagobert II faisant partie de la première phase, probablement vers 1049-1050. Voir Dahlhaus (Joachim), «Zu den *Gesta episcoporum Tullensium*», dans Kohnle (Armin) dir., *Papstgeschichte und Landesgeschichte*,

Festschrift für H. Jakobs zum 65. Geburtstag, Beihefte zum Archiv für Kulturgeschichte, vol. 39, Köhln - Weimar - Wien, 1995, p. 177-194. M. Goulet ne partage pas cet avis et considère que les *Gesta* sont l'œuvre d'un auteur unique, du moins pour les 38 premières notices, qui a travaillé au début du XII^e siècle à partir d'un catalogue ancien qu'il a remanié. Voir Goulet (Monique), «Les Vies de saint Mansuy (*Mansuetus*), premier évêque de Toul. Aperçu du dossier et édition critique des textes inédits», *Analecta Bollandiana*, t. 116, 1998, p. 57-105.

9. *Gesta episcoporum Tullensium*, *Op. cit.*, p. 635. Le diplôme perdu est répertorié dans *Die Urkunden der Merowinger*, *M.G.H.*, *Diplomata regnum Francorum e stirpe merovingica*, Kölzer (Theo) dir., Hanovre, Hahnsche Buchhandlung,

2001, t. 2, Dep. 327.

10. Gauthier (Nancy), *L'évangélisation des pays de la Moselle. La province romaine de Première Belgique entre Antiquité et Moyen Age (IIF-VIII siècles)*, Paris, De Boccard, 1980, p. 421-424 ; *Die Urkunden der Merowinger*, *Op. cit.*

11. Cardot (Fabienne), *L'espace et le pouvoir. Etude sur l'Austrasie mérovingienne*, Histoire ancienne et médiévale, vol. 17, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, p. 165-200 ; Semmler (Josef), «Spätmerowingische Herrscher : Theuderich III. und Dagobert II.», *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, vol. 55, 1999, p. 1-28 ; Ewig (Eugen), *Die Merowinger und das Frankenreich*, 4^e éd. complétée, Stuttgart-Berlin-Cologne, Kohlhammer, 2001.

rêts que Chimnechild avait dans cette région et sur les liens qu'elle entretenait avec l'évêque Teufried¹².

La datation de l'épiscopat de ce dernier -et donc de la donation- est par ailleurs problématique. Le nom de *Teufridus* n'apparaît qu'à deux reprises dans les sources : d'abord dans un diplôme de Sigerbert III en faveur des abbayes de Stavelot et de Malmedy, donné entre 643 et 647/648¹³, ensuite dans les *Gesta episcoporum Tullensium* à propos de la donation qui nous intéresse. Si on admet que Dagobert n'a régné qu'à l'instigation de Wulfoald, la concession du fisc ne peut être datée que de 676-679. À l'inverse, si on accepte une première phase de règne avant l'exil irlandais, on pourrait ramener la donation à la période 656-660/661¹⁴. Cette hypothèse est d'autant plus séduisante que l'épiscopat de Leudin-Bodon, successeur de Teufried, débute vers 660¹⁵. Elle présente l'autre avantage de proposer une durée d'épiscopat plausible pour Teufried, de 643-647/648 à 660/661¹⁶.

12. La conception d'une propriété pleine et entière du patrimoine royal est une notion étrangère au pouvoir franc qui conçoit la terre comme un outil permettant de tisser un réseau de fidèles et d'obligations : plus que de donation, on pourrait parler de concession. Voir Barbier (Josiane), «Du patrimoine fiscal au patrimoine ecclésiastique. Les largesses royales aux Églises au nord de la Loire (milieu du VIII^e - fin du X^e siècle)», dans *Les transferts patrimoniaux en Europe occidentale VIII^e-X^e siècles (1)*, Actes de la table ronde de Rome (6-8 mai 1999), *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Age* 111/2, Rome, École française de Rome, 1999, p. 577-605.

13. *Die Urkunden der Merowinger, Op. cit.*, t. 1, n° 81.

14. Ewig (Eugen), «Die Fränkischen Teilreiche im 7. Jahrhundert (613-714)», *Trierer Zeitschrift*, vol. 22, 1953, p. 85-144, rééd. dans Ewig (Eugen), *Spätantikes und Fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften (1952-1973)*, sous la dir. de Atsma (Hartmut), vol. 1., Munich, Artemis Verlag, 1976, p. 172-230.

15. Voir notamment Gaillard (Michèle), «De l'*Eigenkloster* au monastère royal : l'abbaye Saint-Jean de Laon, du milieu du VII^e siècle au milieu du VIII^e siècle, à travers les sources hagiographiques», dans Heinzelmänn (Martin)

Quelle que soit la solution adoptée, pour l'Église de Toul, cette concession s'opère alors que le temporel semble à peine formé¹⁷. Elle comprend deux ensembles distincts, le premier centré sur la *villa* de Blénod et ses domaines environnants [*cum suis adiacentibus villis*], le second regroupant des biens situés le long de la rivière de l'Aroffe, au sud de Blénod [*aspicientes super fluvium Arufian sitas*]¹⁸. L'identification des lieux mentionnés est sujette à discussion. Il est vraisemblable que les *villae* de *Mons* et de *Gaiacum* correspondent aux localités de Mont-le-Vignoble et de Gye¹⁹. Par contre, il est impossible de voir Mont-l'Étroit dans la forme *Montenonis*²⁰. Située à seize kilomètres au sud de Blénod, cette localité se trouve au-delà de la vallée de l'Aroffe qui constitue le second groupe de donations du souverain mérovingien, alors que sa place dans l'acte l'intègre dans le bloc des possessions situées à proximité immédiate de Blénod. Reste que dans une zone de relief de côte, le grand nombre de micro toponymes formés sur *mons* rend difficile la loca-

dir., *L'hagiographie du haut Moyen Age en Gaule du Nord. Manuscrits, textes et centres de production*, Beihefte der Francia, vol. 52, Stuttgart, Thorbecke, 2001, p. 249-262. Que Mme Gaillard, professeur d'Histoire médiévale à l'université de Metz, veuille trouver ici nos plus vifs remerciements pour les données et les hypothèses de travail qu'elle nous a transmises.

16. Reste que ni Th. Kölzer, ni J. Semmler n'évoquent cette hypothèse. N. Gauthier et Th. Kölzer admettent donc que Teufried a eu un épiscopat dont la durée est comprise entre 28 et 36 ans, rejetant *de facto* celui de Leudin-Bodon au-delà des années 660.

17. La première donation connue date du début du VII^e siècle. Elle est l'œuvre d'une dénommée *Praetoria* qui cède plusieurs biens à l'évêque *Eutulanus*, en particulier une série de domaines situés dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de la cité de Toul. Voir *Gesta episcoporum Tullensium, Op. cit.*, p. 635.

18. Identification des localités du second ensemble : Vannes pour *Vennam* ; peut-être Mérygnay, sur la commune de Mont-l'Étroit, pour *Medulfi mansus* ; *Gebeni villare*, lieu-dit non identifié mais toujours associé à celui de Vannes. Voir Lepage (Henri), *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, Paris, Impr. impériale, 1862.

lisation de *Montenonis*. On peut seulement noter le lieu-dit Montoy à quatre kilomètres au nord de Blénod, en limite des finages de Domgermain et de Charmes-la-Côte ou, mieux encore, le micro toponyme Moncel en bordure sud de la *villa* de *Bladenau*. Le domaine de *Cotanicurtem* pourrait correspondre au lieu-dit Cotémois, source captée située au débouché des vallons de Charmes et de Sorvigne, au nord-ouest de Blénod, dans l'une des rares zones cultivées du revers du plateau. L'abandon du suffixe *court* ne serait pas une exception et rappellerait simplement qu'avant de se fixer dans leur forme définitive, les toponymes connaissent de fréquentes variations²¹. Quant à l'identification de *Fredoni mansus*, elle est actuellement impossible à faire : nous n'avons aucune donnée, y compris microtoponymique²². L'altération ou la disparition de ces deux derniers noms pourrait suggérer qu'il s'agisse de deux habitats désertés dès avant le X^e siècle.

19. S'appuyant sur Dom Calmet et H. Lepage, N. Gauthier identifie *Gaiacum* avec le mont Galiaud, relief de côte qui domine Blénod au sud. Il serait plus judicieux de faire le rapprochement entre *Gaiacum* et *Jaiacum*, forme latine de Gye dont l'étymologie est formée sur l'anthroponyme latin *Gaius* dérivé en *-acum*. Th. Kölzer propose également Gye en y mettant un point d'interrogation.

20. Identification avancée par N. Gauthier et reprise avec prudence par Th. Kölzer.

21. Voir les exemples cités par Girardot (Alain), «Genèse et topographie d'un village neuf au XIII^e siècle : Lahaymeix (Meuse)», *Annales de l'Est*, 1993, n° 1, p. 5 et note 11 p. 14. Th. Kölzer propose d'y voir Goussaincourt, dans le canton de Vaucouleurs, mais on y opposera la remarque faite pour Mont-l'Étroit.

22. À partir de formations toponymiques proches, *Fredoni mansus* devrait donner une forme basée sur *Fra/o* et *-mez*. M.-Th. Morlet donne les exemples de *Frodonisvilla* qui a abouti à Froville (Meurthe-et-Moselle, c. Bayon) et de *Fredani ville* qui est devenu Fraville (Seine-et-Marne, c. Chantreaux). Voir Morlet (Marie-Thérèse), *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle, t. 3 : Les noms de personne contenus dans les noms de lieux*, Paris, C.N.R.S., 1985, p. 307.

On peut enfin s'interroger sur la nature des domaines concédés par Dagobert II. Leur origine fiscale est évidemment suggérée par le statut du donateur. Elle l'est aussi par la localisation des *villae*, presque toutes situées en bordure de la zone boisée qui couvre le revers de la cuesta. Or, les massifs forestiers constituent une part conséquente du fisc royal. Par ailleurs, il semble que Blénod dispose d'un statut particulier car, si le terme *villa* est utilisé de manière générique pour désigner tout domaine foncier, c'est la seule localité à être qualifiée de *sedes*, les autres étant *suis adiacentibus villis*. Il y a donc un lien de sujétion entre Blénod et les cinq autres domaines de *Cotanicurtem, Montis, Montenonis, Gaiacum et Fredoni mansum*. Doit-on comprendre que cette *villa* était le siège administratif ou le centre d'exploitation du fisc royal concédé à l'Eglise de Toul ? Sa position géostratégique pourrait l'expliquer puisque certains présument l'existence d'un diverticule gallo-romain la reliant à Vaucouleurs, facilitant ainsi les com-

munications entre les vallées de la Meuse et de la Moselle²³.

L'éclatement du domaine

À partir du X^e siècle au moins, les évêques de Toul ne sont plus les uniques détenteurs de droits sur le domaine de Blénod. Ils semblent en avoir aliéné certaines fractions à d'autres acteurs, en particulier l'abbaye de Saint-Mansuy et le chapitre cathédral. Néanmoins, Blénod a conservé un statut spécifique au sein du temporel épiscopal. Au XI^e siècle, les évêques en confient l'administration à des avoués comme *Albricus advocatus de Blandevaco*²⁴. A la fin du XIII^e siècle, c'est le siège de l'une des trois châtellenies épiscopales²⁵ et le prélat toulouais y possède une résidence fortifiée, un *castrum* mentionné pour la première fois en 1290²⁶.

Lors de la fondation de l'abbaye de Saint-Mansuy²⁷, sous l'épiscopat de Gérard, l'église de Blénod

entre dans le temporel du nouvel établissement, ce que l'évêque de Toul fait confirmer par l'empereur Othon I^{er} en 965. Le diplôme notifie notamment que les moines ont *in Bladenaco precariam quam fecit Blitdrada nobilis femina de rebus sancti Stephani cum omni integritate sua, quidquid videlicet ad eandem ecclesiam pertinet vel per eandem precariam jure haereditario acquisitum constat, cum ecclesiis, omnibus terris cultis et incultis, pratis, silvis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus, servis et ancillis et universis jure ad se pertinentibus*²⁸. Le diplôme précise donc que *Blitdrada* cède à Saint-Mansuy ce qu'elle détient en précaire sur le domaine de Blénod. L'origine de cette donatrice nous est inconnue et l'anthroponymie nous fait simplement connaître un *Blidulfus laicus* qui souscrit une charte de l'évêque Ludelme (898)²⁹. Elle est en tout cas membre de l'aristocratie, puisque qualifiée de *nobilis femina*. On peut aussi la supposer proche de l'évêque, comme ce *quidam fidelis nomine*

23. Les habitants de Châlaines auraient désigné sous le nom de «Vieille-voie-des-Romains» un chemin qui se dirige vers Blénod en passant par Quatre-Vaux. Toutefois, J.-F. Gaudé note que le nivellement de la route de Vaucouleurs à Toul ayant été fait par remblai et non par tranchées, aucune observation archéologique n'a pu être réalisée. Lire Gaudé (J.-F.), «Les voies romaines de la partie occidentale de la cité des *Leuci*», *J.S.A.L.*, 13^e année, 1864, p. 75-80, 14^e année, 1865, p. 63-74 et 80-96 (carte). Le même auteur cite un tronçon de diverticule entre Sauvigny et Blénod : des pavés auraient été observés à divers endroits de la forêt entre Sauvigny et Vannes, à proximité de la voie dite de Toul ; selon lui, il s'agirait plutôt d'une « chaussée austrasienne » reliant Toul au palais royal de Sauvigny en passant par la forteresse de Gالياud (chaussée semblable à celles qui menaient de Sauvigny à Vicherey et de Toul à Vaudémont).

24. *Signum* au bas d'une charte de l'évêque Udon en 1065, dans le cartulaire B du chapitre de la cathédrale de Toul, A.D.M.M., Rés. 2F 6, fol. 27-32. Cartulaire édité et étudié par Auclair (Mathias), *Le cartulaire B du chapitre de la cathédrale de Toul (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle)*, Rés. 2F 6), mémoire de maîtrise, Université de Nancy 2, 1995, n° 24.

25. Olland (Hélène), «La principauté épiscopale de Toul à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)», dans *Principautés et territoires et études d'histoire lorraine*, Actes du 103^e Congrès national des Sociétés savantes (Nancy-Metz, 1978), Paris, Bibliothèque nationale, 1979, p. 225-236 ; Olland-Schneider (Hélène), «Le polyptyque de l'évêché de Toul (fin du XIII^e siècle)», *Bulletin philologique et historique du C.T.H.S.* (1979), Paris, Bibliothèque nationale, 1981, p. 153-233 ; Morlet (Marie-Thérèse), «Le censier de l'évêché de Toul : étude philologique et onomastique», dans *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge*, Actes du 117^e Congrès national des Sociétés savantes (Clermont-Ferrand, 1992), Paris, C.T.H.S., 1993, p. 229-273.

26. En 1290, Ferry de Lorraine, prévôt de Saint-Dié, vend au chapitre de Toul ce qu'il possède *in villa banno et finagio de Beligneyo [Bulligny] prope castrum de Blenodio* ; voir A.D.M.M., G 18. Cette mention apparaît alors que, depuis l'épiscopat de Roger d'Ostende de Marcey, un conflit récurrent oppose l'évêque et les bourgeois de sa cité. Sans savoir si un château existait avant 1290, on notera que les chanoines de Toul s'étaient retirés en corps à Blénod en 1284-1285 après s'être réfugiés dans un premier temps à Vaucouleurs. Au même moment, l'évêque Conrad Probus avait dû s'établir dans la forteresse de Liverdu. Au vu de l'opposition communale croissante à laquelle l'évêque doit faire face à Toul dès le milieu du XIII^e siècle, la

construction d'une nouvelle place-refuge dans son temporel semble justifiée. Toutefois, on pourrait aussi inscrire la construction du château épiscopal de Blénod dans la lignée de la politique castrale de l'évêque Pierre de Brixey qui fit relever les fortifications de Liverdu à partir de 1176-1177.

27. Fondée dans le *suburbium* nord de la cité de Toul, cette abbaye a très certainement succédé à une basilique hors les murs à l'emplacement d'un oratoire dédié à saint Pierre, au milieu d'une nécropole antique, et dans laquelle fut enseveli *Mansuetus*, premier évêque des Leuques entre la fin du IV^e et le début du V^e siècle. Au X^e siècle, l'évêque Gauzelin reconstruisit l'oratoire qu'il confia à des moines de Saint-Evre puis son successeur Gérard l'érigea en abbaye entre 963 et 965.

28. *M.G.H., Diplomata regum et imperatorum Germaniae, t. 1. Conradi I., Heinrici I. et Ottonis I. Diplomata*, Sickel (Theodor) éd., Hanovre, 1879-1884, n°89, repris dans Schaeffer (Michèle), *Chartes de l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul des origines à 1165*, mémoire de maîtrise, université de Nancy 2, 1970, n° 3.

29. A.D.M.M., 2 F 2, n° 1, édité dans Picart (Benoît), *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, Toul, impr. Alexis Laurent, 1707, pr., p. 65-66.

Walfroid auquel l'évêque Drogon aliène, sous forme de précaire, l'église Saint-Martin sur Meuse et que réclame par la suite les chanoines de la cathédrale (après 907-922)³⁰.

La constitution de la précaire répond à un schéma contractuel précis³¹. Souvent pour des questions financières, un donateur cède des droits et / ou des biens patrimoniaux à un établissement religieux. Ce dernier les lui rétrocède, en y ajoutant quelques terres ecclésiastiques, afin qu'il en conserve l'usufruit pour une période définie (souvent jusqu'à son décès ou celui d'un proche désigné). En échange, le bénéficiaire paie un cens recognitif aux religieux qui, au terme du contrat, entrent en possession de l'ensemble des biens³². Ainsi, l'évêque Gauzelin, ayant reçu de son archidiacre Angelram des biens qu'il possédait dans la *villa* de Port, les lui rend en précaire en y ajoutant une église, Saint-Amand de Saizerais ; l'ensemble est concédé à titre de bénéfice viager sur la tête de l'archidiacre et sur celle de son neveu, moyennant un cens annuel de douze deniers payable à la saint Etienne (923)³³. Dans le cas de *Blitdrada*, on peut supposer qu'un proche parent, peut-être son époux, a donné à l'Eglise de Toul des terres et / ou des droits familiaux sur le domaine de Blénod, ensemble que l'évêque lui a restitué sous forme de précaire en y ajoutant certains *rebus sancti Stephani*, c'est-à-dire des biens issus du temporel épiscopal. En choisissant de céder

le contenu de la précaire à l'abbaye de Saint-Mansuy, *Blitdrada* entérine *de facto*, mais avec l'assentiment de Gérard, le transfert de possessions épiscopales au nouvel établissement monastique³⁴.

Outre l'évêque et l'abbaye, le chapitre cathédral de Toul détient des terres à Blénod. Une mention tardive - premier tiers du XII^e siècle - désigne la *curia de Blaviniaco* comme l'un des domaines des chanoines³⁵. On connaît cependant une bulle de confirmation douteuse de Léon IX qui mentionne dès 1051 cette *curiam de Blaviniaco*³⁶. Nous ignorons comment cette *curtis* est entrée en leur possession. Est-ce par une libéralité de l'évêque qui l'aurait prélevée sur l'ancienne *villa* mérovingienne lors de la mise en place de la mense capitulaire au IX^e siècle ? Ou bien est-ce le résultat d'une donation particulière ?

Si les modalités et la chronologie de l'éclatement du domaine fiscal de Blénod nous échappent en grande partie, on peut toutefois en dresser un tableau sommaire. Incorporé par concession royale au temporel épiscopal (années 650-670), le domaine a fait l'objet d'une précaire partielle ou totale (probablement au X^e siècle) restituée au bénéfice de la nouvelle abbaye de Saint-Mansuy (2^e tiers X^e siècle). L'existence d'une telle précaire constituée à partir de biens localisés à Blénod indique que des laïcs

devaient aussi y être est possessionnés. Enfin, depuis le début du XII^e siècle au moins, le chapitre épiscopal dispose d'une exploitation autour d'une *curtis* dont nous ignorons l'origine. L'impression générale qui se dégage d'un tel schéma est celle d'un enchevêtrement complexe de droits et de terres sur un territoire probablement plus homogène au VII^e siècle.

La fondation de l'église-mère

Dans le diplôme impérial de 965, l'énumération des biens détenus par *Blitdrada* s'apparente à une banale formule de chancellerie que l'on retrouve dans de nombreux actes de confirmation. Sont cités, de manière sommaire et sans aucune localisation ou dénomination précise : terres cultes et incultes, prés, forêts, pâturages, eaux, ruisseaux, serfs et serves, etc. Toutefois, concernant les églises, le rédacteur utilise le pluriel avec l'expression *cum ecclesiis*. Cette mention peut être comprise de deux manières : soit il s'agit d'une formule convenue sans rapport exact avec la réalité, soit le domaine de Blénod comprend effectivement plusieurs lieux de culte dans les années 960. Dans les deux cas de figure, l'un de ces lieux peut être raisonnablement confondu avec l'église de l'ancien centre fiscal.

Par une bulle de 1155, on sait

30. A.D.M.M., 27 J 6, édité dans Picart (Benoît), *Histoire ecclésiastique...*, pr., p. 67-68.

31. Morelle (Laurent), "Les "actes de précaire", instruments de transferts patrimoniaux (France du nord et de l'est, VIII^e-XI^e siècles)", dans *Les transferts patrimoniaux...*, p. 607-647.

32. Le système de la précaire est très répandu parmi les établissements monastiques aux IX^e-XI^e siècles et, dans le diocèse de Toul, cette pratique est attestée par une charte de Frothaire (813-847) au sujet de l'abbaye de Saint-Evre.

33. Paris, B.N.F., coll. Moreau, vol. 4, fol. 104, édité dans Bautier (Robert-Henri), *Les origines de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames au diocèse*

de Toul. Reconstitution du chartrier et édition critique des chartes antérieures à 1200, Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine, t. 27, Nancy, Société d'Archéologie lorraine, 1987, pr., p. 3-4, n° 2.

34. *Blitdrada* n'est pas la seule à agir de la sorte. Une charte de 982 de Gérard confirmant les biens de l'abbaye de Saint-Mansuy mentionne *quidquid adquisitum est per precariam quam fecit Hugo de rebus sancti Stephani, ex loco qui Babani-villa dicitur, cum terris cultis et incultis, silvis, pratis, aquis aquarumque decursibus, cum integra piscaria in omni usu, molendinis, servis et ancillis, exitibus et redditibus, cum omni*

banno ; voir Schaeffer (Michèle), *Op. cit.*, n° 8. 35. Bulle de confirmation d'Innocent II datée de 1132. Cartulaire B du chapitre de la cathédrale de Toul, A.D.M.M., Rés. 2F 6, fol. 9 v - 11 v., repris dans Auclair (Mathias), *Op. cit.*, n° 9. Une bulle de confirmation douteuse de Léon IX mentionne également en 1051 la *curiam de Blaviniaco*.

36. A.D.M.M., 2 F 1, n° 4 (Artem n° 224) ; voir Choux (Jacques), « Les bulles de Léon IX pour l'Eglise de Toul », *Lotharingia*, t. 2, Nancy, 1990, p. 5-19.

que cette église est dédiée à saint Médard³⁷. Evêque de Noyon et conseiller des souverains mérovingiens, Médard est inhumé en 545 à Noyon. Son corps est peu après transporté sur ordre de Clotaire I^{er} dans une église suburbaine de Soissons que Sigebert I^{er} achève de transformer en basilique funéraire. A la même époque, son frère Chilpéric I^{er} compose un hymne dédié au défunt évêque dont le culte est ainsi clairement impulsé par la dynastie franque. Il figure parmi les saints dont la *virtus* justifie de nombreuses dédicaces, selon une liste qu'établit l'évêque de Trèves Nicetius dans une correspondance des années 565. Cette ferveur est d'ailleurs confirmée par la rédaction d'une première *vita* vers 610³⁸. La question est évidemment de déterminer le cheminement de ce culte jusqu'à l'autel paroissial de Blénod. Qui l'a promu et selon quelles modalités ?

Dans une première hypothèse, on peut admettre que les souverains mérovingiens ont diffusé le culte de saint Médard dans les fiscs royaux. Ils lui auraient dédié certains des autels qu'ils y firent élever. M. Roblin³⁹ relève que les actuelles paroisses de Creil et Nogent, de part et d'autre de l'Oise, sont dédiées à saint Médard, et il suppose à l'origine l'existence d'une paroisse primitive à Creil dont l'île abrita une résidence de Dagobert I^{er}. Quant à J. Lusse⁴⁰, il note plusieurs cas d'églises dédiées à saint Médard sur des biens fiscaux, en particulier à Servais où un palais royal apparaît tardivement, en 820, mais qui fait pro-

bablement déjà partie du fisc mérovingien. C'est également le cas à Sinceny, dont Charles le Chauve donne les deux tiers des dîmes à l'abbaye de Compiègne. Dans cette optique, un souverain mérovingien a pu établir un autel privé, dédié à saint Médard, au siège de son domaine fiscal de Blénod. Cette pénétration du culte dans la région toulouise peut être précoce puisque dès 561, Sigebert I^{er} monte sur le trône austrasien. À l'encontre de cette interprétation, on note qu'aucune *ecclesia* n'est mentionnée à Blénod dans le diplôme de Dagobert II, ce qui n'est pas le cas du domaine de Vannes pour lequel il est explicitement noté *Vennam scilicet cum ecclesia*. Pour autant, l'absence d'une église consacrée à Blénod ne signifie pas l'absence d'un oratoire privé.

Une seconde hypothèse repose sur l'étude du culte de saint Médard dans l'est de la France. À l'issue de son travail, P. Corbet est enclin à considérer que sa diffusion relève largement des milieux épiscopaux. Dans le cas de Blénod, il propose prudemment d'attribuer la fondation de l'autel paroissial à un évêque de Toul proche des Pippinides, *Garibaldus*, dans les années 700-710. Il s'appuie en particulier sur l'homonymie qui le lie à l'un de ses contemporains, abbé de Saint-Médard de Soissons. La possibilité d'une parenté expliquerait l'obtention de reliques du saint par l'Eglise de Toul et la diffusion de son culte sur les terres épiscopales⁴¹.

Enfin, on ne peut totalement

exclure que l'église de Blénod soit, à l'origine, une *Eigenkirche*, c'est-à-dire une fondation privée établie par des propriétaires laïques, à l'instar des bénéficiaires de la précaire mentionnée précédemment. Dans ce cas de figure, la fondation de l'autel serait relativement tardive, guère antérieure au X^e siècle.

La configuration de la paroisse primitive

L'hypothèse -suggérée par le diplôme de 965- selon laquelle le domaine de Blénod comprend plusieurs lieux de culte, est confirmée *a posteriori* par la bulle pontificale de 1155. Parmi les possessions du monastère de Saint-Mansuy que confirme Adrien IV, on compte l'*ecclesiam de Blaviniaco cum dotalicio et tribus capellis et altaribus de Monz, Jaiaco, Biliniaco*. In *Blavaniaco, omnes decimationes tam majores quam minores*. In *Nativitate Domini, in Pascha et in festo sancti Medardi : oblationum duas partes*. *Apud Mons, decimas omnes exceptis trium hominum decimis*. *Apud Biliniacum et apud Jaiacum, omnium decimationum medietatem*⁴². Au milieu du XII^e siècle, l'église-mère de Blénod est donc au centre d'une paroisse qui comprend trois chapelles dépendantes : Mont, Gye et Bulligny.

La mention de ces *tribus capellis et altaribus* fait référence à l'«*altare grégorien*»⁴³. En effet, dans le cadre du mouvement d'incorpora-

37. La bulle confirme que l'abbaye de Saint-Mansuy perçoit les deux tiers des oblations de la paroisse de Blénod à la Nativité de Notre-Dame, à Pâques et à la saint Médard. La mention de cette dernière fête renvoie très certainement au titulaire de la paroisse. Nous supposons que cette dédicace, attestée au milieu du XII^e siècle, est celle d'origine, même si des changements ont pu avoir lieu. Bulle pontificale d'Adrien IV conservée par une copie du XVIII^e siècle, B.N.F., collection Lorraine, vol. 329, fol. 220-223, éditée dans Schaeffer (Michèle), *Op. cit.*, n° 64.

38. Gauthier (Nancy), *L'évangélisation...*, p. 180 et note 62.

39. Roblin (Michel), *Le territoire de Paris aux époques gallo-romaine et franque. Peuplement et défrichement dans la civitas des Parisii*, Paris, Picard, 1951, 2^e éd. augmentée, Paris, Picard, 1971, p. 194.

40. Lusse (Jackie), *Naissance d'une cité. Laon et le Laonnois du V^e au X^e siècle*, thèse de doctorat, université de Nancy 2, 1984, éd. Nancy, P.U.N., 1992, p. 176.

41. Corbet (Patrick), «Le culte de saint Médard, patron de Blénod, dans l'est de la France (Champagne, Lorraine, nord de la Bourgogne)», dans Sesmat (Pierre) éd., *Hugues des Hazards et Blénod-lès-Toul. Un évêque de la pré-*

Renaissance et son cadre de vie, Actes du colloque de Toul et Blénod-lès-Toul (21-22 septembre 2001), à paraître aux éditions des Annales de l'Est.

42. *Supra* note 37.

43. Tock (Benoît-Michel), «*Altare* dans les chartes françaises antérieures à 1121», dans Hamesse (Jacqueline) dir., *Roma, Magistra Mundi. Itineraria culturae medievalis. Mélanges offerts au Père L. E. Boyle à l'occasion de son 75^e anniversaire*, Fédération internationale des instituts d'études médiévales. Textes et documents du Moyen Age, n° 10, Louvain-la-Neuve, 1998, t. 2, p. 901-926.

tion (XI^e-XII^e siècles), les canonistes ont distingué l'autel (*altare*) de l'église (*ecclesia* ou, dans notre cas, *capella*). Alors que l'*altare* comprend le droit de présentation du desservant à l'évêque et les revenus liés à l'activité pastorale (oblations, offrandes, etc.), l'*ecclesia* regroupe les deux tiers des dîmes en théorie et les biens de l'église, soit les bâtiments et le foncier⁴⁴. Dans ce partage, l'*altare* -«bien spirituel»- est dévolu à l'établissement collateur, l'*ecclesia* -«bien temporel»- revenant au propriétaire et souvent fondateur de l'église. Dans le cas qui nous occupe, la mention des trois *capellis et altaribus* implique que l'abbaye de Saint-Mansuy regroupe entre ses mains les fonctions de collateur et de propriétaire des chapelles, soit parce qu'elle en est à l'origine, soit parce qu'elle les a reçues de leur fondateur respectif. Cette analyse est corroborée par la répartition de la fiscalité ecclésiastique, en l'occurrence les dîmes. L'abbaye perçoit l'ensemble des dîmes de Mont, à l'exception de la *trium hominum decimis* dont nous ignorons la teneur. Le même constat peut être fait pour Blénod car Saint-Mansuy possède la totalité des dîmes, tant majeures que mineures, démontrant bien qu'elle est à la fois propriétaire et titulaire de la paroisse. C'est également ce que suggère la mention *cum dotalicio* qui renvoie à l'assise foncière de l'église. Elle perçoit par ailleurs les deux tiers des oblations aux fêtes de la Nativité de Notre-Dame, de Pâques et de la saint Médard, première

mention du vocable de la paroisse. Quant aux chapelles de Bulligny et de Gye, Saint-Mansuy perçoit la moitié des dîmes en vertu d'un partage qui nous est inconnu.

Pourtant, ce schéma de la paroisse-mère de Blénod au milieu du XII^e siècle n'est que partiellement confirmé par le reste de la documentation. Certes, la chapelle de Gye est toujours citée comme dépendance. Absente du pouillé de 1402⁴⁵, elle est une annexe de Mont en 1711 et Benoît Picart précise qu'elle dépendait auparavant de Blénod. L'ancien lien canonique apparaît toujours dans la répartition des dîmes de cette chapelle en 1711 : 7/9^e pour les moines de l'abbaye de Saint-Mansuy et 2/9^e pour le curé de Blénod⁴⁶. Pour autant, la bulle est en contradiction avec d'autres textes et soulève de nombreuses questions.

La première a trait au statut de Mont. Chapelle annexe de Blénod en 1155, elle a pourtant fait l'objet d'une érection en paroisse indépendante dans le dernier tiers du XI^e siècle. Par une charte interpolée et datée de 1079, l'évêque de Toul, Pibon entérine la séparation de l'autel de Mont de celui de Blénod, tout en rappelant les conditions de ce démembrement⁴⁷. En effet, conformément aux obligations attachées aux lieux de culte annexes, les paroissiens de la chapelle de Mont devaient se rendre trois fois l'an à Blénod pour les grandes fêtes chrétiennes (Noël, Pâques, Pentecôte) et

devaient les oblations au curé [*presbyterus*] de la paroisse-mère [*matrem suam ecclesiam de Blano*]. Toutefois, un abandon progressif de ces obligations aboutit à une plainte du prêtre de Blénod auprès de la cour épiscopale. En 1077, Pibon sanctionne la communauté de Mont en prononçant l'interdit. Le conflit ne se réglant pas, le duc de Lorraine Thierry II intercède auprès de l'évêque qui accepte la scission, en accord avec l'abbé de Saint-Mansuy, patron de l'église. Dès lors, est érigée l'*ecclesia de Munz antiquitus capellam de Blano* avec ses attributs canoniques : le baptistère et le cimetière [*praedictis hominibus de Munz ibidem baptisterium et liberam sepulturam concessimus*].

Pour J. Choux, cet exemple est typique des fondations de paroisses au XI^e siècle par démembrement d'une église-mère. Trois aspects méritent d'être retenus : d'une part l'acte juridique créant une paroisse entérine un état de fait ; d'autre part cette érection est généralement soutenue par un prince puissant ; enfin, la volonté pour une communauté d'obtenir un lieu de culte indépendant se heurte souvent à l'autorité religieuse, car il y a nécessité de préserver les droits et les revenus du patron de l'église mère. C'est ainsi que l'abbé de Saint-Mansuy doit céder une partie des oblations aux nouveaux paroissiens de Mont pour l'entretien de la toiture de l'église et la fourniture des objets du culte⁴⁸.

44. Lire l'étude éclairante de Delmaire (Bernard), *Le diocèse d'Arras du XI^e au XIV^e siècle*, thèse d'Etat, université de Paris I, 1988, éd. sous le titre *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle. Recherches sur la vie religieuse dans le nord de la France au Moyen Age*, Mémoires de la Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, t. 31, Arras, 1994, 2 vol.

45. Pour le pouillé de 1402, nous privilégions l'édition de Carrière (Victor) et Longnon (Auguste), *Pouillés de la province de Trèves*, Paris, Impr. nationale, 1915, p. 289 et suiv., car les auteurs ont collationné les manuscrits de Paris (B.N.F., Lat. 5208) et de Bar-le-Duc (B.M., ms. 11), alors que H. Lepage n'a pu tra-

vailler que sur le premier. Voir Lepage (Henri), *Pouillé du diocèse de Toul rédigé en 1402, publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale*, Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine, t. 8, Nancy, Wiener, 1863.

46. Picart (Benoît), *Pouillé ecclésiastique...*, t. 1, p. 106. En 1853, elle est annexe de Moutrot ; voir Lepage (Henri), *Les communes de la Meurthe. Journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et cens de ce département*, Nancy, A. Lepage, 1853, t. 1, p. 456.

47. Schaeffer (Michèle), *Op. cit.*, n° 18, d'après une copie du XVII^e siècle. J. Choux pense que l'acte est interpolé : le fond devait figurer dans une notice de 1079. Pour en accroître la valeur

juridique, elle a été fondue dans un acte de Pibon donné à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle ; voir Choux (Jacques), *Recherches sur le diocèse de Toul au temps de la réforme grégorienne. L'épiscopat de Pibon (1069-1107)*, Publication de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. 23, Nancy, Impr. Société d'impressions typographiques, 1952, p. 205-206.

48. Choux (Jacques), «Paroisses nouvelles dans le diocèse de Toul à la fin du XI^e siècle», *Revue historique de la Lorraine*, 1949, p. 62-68, rééd. dans *La Lorraine chrétienne au Moyen Age. Recueil d'études*, Metz, Serpenoise, 1981, p. 107-114.

Le cas de Bulligny offre une configuration tout aussi complexe. L'absence de la localité dans le pouillé de 1402 suggère un statut d'annexe, ce qui est d'ailleurs clairement notifié dans le pouillé de 1711⁴⁹. Toutefois, en 1635, la paroisse de *Bullegney* fait bien partie des cures dépendantes du grand archidiacre de Toul⁵⁰ et, dans l'*Etat du temporel des paroisses*, une notice de 1708 précise qu'*on prétend que Bulligny est une paroisse dont Blénod est l'annexe. Ce qui est un fait établi et justifié par différens actes depuis l'an 1435, 1605, 1620 et plusieurs autres jusques à présent [...]. Surquoy l'on ajoute que la mère église est audit Bulligny, que les curez y ont toujours résidé, qu'il y a une maison curiale qui existe encor actuellement, et que si les curez ont changé la résidence et ont demeuré à Blénod, ça esté du temps des guerres que Bulligny estoit abandonné, ce qui ne peut préjudicier au droit que les habitans de Bulligny ont d'obliger le curé d'y résider*⁵¹. Ces indications sont à rapprocher d'une charte de 1054 par

laquelle l'évêque de Toul, Udon, restitue à l'abbaye de Saint-Mansuy les *ecclesiis trium villarum, scilicet Biliniaci [Bulligny], Ladii [Ludres] et Regniaci [Rigny-la-Salle]*⁵². Le statut fluctuant de Bulligny -*capella* ou *ecclesia*- est confirmé par le travail de Louis Machon qui, dans son pouillé de 1635, mène une comparaison entre les données d'un *vieux polion d'evesché, qui est un grand rouleau de parchemin, fait de vieilles lettres gotiques, sans datte* et celles d'un *autre du chapitre de Toul, fait est compillé par Henry Vultrin notaire apostolique & imperiale, en l'an 1402 au moy d'aoust ; conformément a un plus ancien, qui fut fait l'an 1303*⁵³. Or, il est spécifié que *Bulgney n'est pas dans celui du chapitre, mais est dans celui de l'evesché*⁵⁴.

Le dossier de Bulligny tend donc à dissocier cette localité de celle de Blénod et il faut constater que, jusqu'à la bulle d'Adrien IV, aucun lien ne semble les unir. Bulligny ne figure pas parmi les domaines concédés à l'Eglise de Toul par Dagobert

II. Certes, le clerc qui rédige les *Gesta episcoporum tullensium* ajoute, à la suite de la donation, une autre liste de biens concédés par le souverain mais son authenticité est généralement récusée car il y a confusion quant au donateur⁵⁵. Le domaine de Bulligny n'est peut-être jamais entré dans le temporel épiscopal car la bulle de 1054 évoque bien une restitution, et non une donation, au profit de Saint-Mansuy. Quant à la dédicace de l'église, la Nativité de Notre-Dame, elle n'exclut pas une datation aussi haute que celle de saint Médard. D'ailleurs, contrairement à Blénod, Bulligny dispose d'un fort potentiel archéologique qui incite à y détecter un exemple de continuité du peuplement entre le Bas-Empire et la période mérovingienne⁵⁶.

Dans le cas de Mont comme dans celui de Bulligny, il y a donc manifestement incompatibilité entre les différentes données. Comment concilier les informations de la charte de Pibon qui a canoniquement sanctionné la création d'une nouvelle paroisse et

49. Picart (Benôit), *Pouillé ecclésiastique...*, t. 1, p. 88-89. Dans son édition du pouillé de 1402, H. Lepage note que Bulligny a été momentanément érigée en cure le 14 janvier 1698 ; voir Lepage (Henri), *Pouillé du diocèse...*, p. 5.

50. B.N.F., ms fr. 18 913, p. 6.

51. A.D.M.M., B 289, fol. 11 du registre, p. 21 du Grand archidiaconé de Toul.

52. Schaeffer (Michèle), *Op. cit.*, n° 17.

53. B.N.F., ms fr. 18 913, p. 94. C'est le second pouillé, celui du chapitre de Toul, qui a été publié par H. Lepage puis par V. Carrière et A. Longnon. Le premier document cité est aujourd'hui disparu, de même que ce pouillé de 1303 dont il est fait mention.

54. *Ibidem*, p. 101.

55. *Studivit etiam idem venerabilis antistes apud eundem regem acquirere alias villas super fluvium Mosae, Traveronem, Paterniacum, Campaniacum, Biliniacum [Bulligny], Alonum, Huncilinimontem, et quicquid in Saviniaco et Lamnari curte et Regniaco pertinens ad fiscum regale esse videtur ; voir Gesta episcoporum Tullensium, Op. cit.*, p. 635, 1*. Cet ajout figure dans les manuscrits de Paris et de Nancy. Le premier forme, avec ceux de Berlin et de Carpentras, une tradition manuscrite différente du document de Nancy qui est, avec celui de La Haye, issu d'un second ensemble. Le fait que l'ajout soit présent dans ces deux familles

démontre qu'il est un élément constitutif du manuscrit original du XII^e siècle. Pour l'établissement des différentes versions, voir Dahlhaus (Joachim), *Op. cit.* et Goulet (Monique), *Op. cit.*

56. Pour la période gallo-romaine, douze sites, *villae* ou établissements plus modestes, ont été inventoriés sur les quatre communes citées dans la bulle de 1155 : six d'entre eux sont concentrés sur la seule commune de Bulligny et trois sur celle de Gye. Le complexe le plus important est localisé dans le canton *Sur le Fort*, sur la commune de Bulligny, à 1 500 m au sud du village. Il comporte des substructions repérées sur une longueur de 500 m et une largeur de 250 m qui délimitent un groupe d'habitations avec la présence de nombreux objets. Deux nécropoles du haut Moyen Age sont également localisées à Bulligny : comme le suggère la microtoponymie, les lieux-dits voisins *aux Tombois* et *aux Trépassés*, à la limite sud-ouest du village, ont livré de nombreuses sépultures creusées sur une superficie de plus de 100 m² et contenant un mobilier composé d'objets de parure et d'armement. Malgré l'absence d'une étude du matériel, le site est considéré comme une probable nécropole mérovingienne puisque la pratique des dépôts funéraires disparaît entre la fin du VII^e et le début du VIII^e siècle. Voir Olry (Etienne), Répertoire archéologique des cantons de

Colombey et Toul-Sud, *M.S.A.L.*, 2^e série, vol. VII, 1865, p. 281 (pagination 53-108) ; Beaupré (Jules), *Répertoire archéologique pour le département de Meurthe-et-Moselle. Epoques préhistoriques, gallo-romaine, mérovingienne*, Nancy, Crépin-Leblond, 1897 ; Toussaint (Maurice), *Répertoire archéologique du département de Meurthe-et-Moselle (période gallo-romaine)*, Nancy, Société d'Impressions Typographiques, 1947 ; dossiers de la Carte archéologique au Service régional de l'Archéologie de Lorraine (Metz). L'apport de la toponymie n'est pas déterminant car les avis divergent. Blénod est basé sur un anthroponyme masculin dérivé avec le suffixe roman *-avus*, mais les auteurs hésitent entre un anthroponyme latin (*Bladinus*) ou germanique (*Bladenus*). Le problème est identique avec Bulligny : il s'agit d'un anthroponyme masculin dérivé en *-(i)acum*, mais il est soit latin (*Bellinius*), soit germanique (*Billin*). La mise en relation des données toponymiques et archéologiques n'est donc guère pertinente puisque la forte concentration de sites gallo-romains à Bulligny n'est pas assurément traduite dans sa formation toponymique. Voir en dernier lieu Wirth (Aude), *Les noms et lieux de Meurthe-et-Moselle. Dictionnaire étymologique*, Haroué, G. Louis, 2004, p. 97 et 106-107.

celles de la bulle de 1155 ? Doit-on supposer que la liste de biens et de droits fournie par l'abbaye de Saint-Mansuy à la chancellerie pontificale en vue de la confirmation n'a pas été mise à jour ? Cette négligence étant peu convaincante, peut-on plutôt y voir le signe que le conflit entre l'abbaye, l'évêque et les paroissiens est encore latent ? Ou bien doit-on conclure à la volatilité du vocabulaire, en particulier des notions d'*ecclesia* et de *capella* qui pourraient être interchangeables ?

A la suite des travaux de J. Choux sur les «trop petites paroisses» du diocèse de Toul⁵⁷, il faut plutôt admettre que le statut canonique et la géographie des lieux de culte ont été modifiés beaucoup plus fréquemment qu'on l'a cru, modifications qui reflètent la situation démographique et économique des communautés. En effet, face à l'appauvrissement ou au dépeuplement d'une paroisse, deux solutions ont été mises en œuvre. Lorsqu'elle comprend une ou plusieurs annexes, le prêtre desservant a pu transférer le culte dans l'une d'elles qui, si la situation perdure et sans intervention de l'évêque, est considérée *de facto* comme étant l'église-mère. Dans le cas d'une paroisse avec un seul lieu de culte, le système canonique de l'union de paroisses est privilégié. Il consiste à réunir sous la direction d'un seul prêtre deux paroisses distinctes, chacune d'elles conservant ses prérogatives canoniques, notamment la sépulture. Blénod et Mont entrent dans cette catégorie. En 1402, le pouil-

lé mentionne ensemble le bénéfice de *Blenodio et Montibus* (26 livres touloises), mais distingue la décime due *pro curato* (26 sous toulois) et *pro vicario* (8 sous toulois)⁵⁸. La situation semble perdurer puisque le pouillé de 1635 note encore *Blénod & Mont* sous la même rubrique, dans le dénombrement des bénéfices de l'évêché⁵⁹. Reste qu'entre la réalité du terrain et les actes de la pratique, un décalage persiste. Dans le cas de l'union des paroisses d'Allamps et de Barisey-la-Côte, qui s'étend de la fin du XII^e au début du XV^e siècles, J. Choux relève que la seconde est parfois qualifiée de dépendance de la première⁶⁰. Cette explication pourrait réduire l'apparente contradiction repérée précédemment : en 1155, Mont était peut-être déjà unie à son ancienne paroisse-mère, hypothèse plausible quand on connaît l'exiguïté territoriale et le terroir de cette paroisse fondée par démembrement au milieu du XI^e siècle⁶¹. Une semblable configuration pourrait expliquer les rapports entre Bulligny et Blénod.

La diffusion du culte de saint Mansuy

La question de la dédicace des annexes est le dernier point que soulève l'étude de Blénod. D'après le pouillé de 1711⁶², les autels de Mont et de Gye ont pour titulaire saint Mansuy -*Mansuetus*-, premier évêque des Leuques, entre la fin du IV^e et le début du V^e siècle, selon la liste des fastes

épiscopaux et les *Gesta episcoporum Tullensium*⁶³. C'est, rappelons-le, à ce même saint évêque qu'est consacrée l'abbaye qui a la possession et la collation de Blénod, l'église mère des deux chapelles. Il y a donc une cohérence assez remarquable et on ne saurait y voir le résultat du hasard, d'autant plus que le phénomène n'est pas unique. Dans la région touloise, quatre autels dédiés à saint Mansuy sont des annexes dont l'église mère est à la collation de l'abbaye touloise : Mont et Gye pour Blénod (saint Médard), Bouvron pour Lucey (saint Etienne) et, peut-être, Sexey-aux-Forges pour Pont-Saint-Vincent (saint Julien). On est donc amené à s'interroger sur la politique de diffusion du culte du protoévêque de la cité.

Il semble que toutes ces chapelles soient antérieures à la constitution du temporel abbatial de Saint-Mansuy. L'hypothèse est plausible dans le cas de Mont et de Gye comme le suggère la formule *cum ecclesiis* du diplôme de 965. Elle est certaine dans le cas de Bouvron car la même source énumère une *cappella in Bevrone cum decimis et duobus mansionilibus ad Luciacum olim pertinentibus qui Bevronis vocantur*⁶⁴. Quant à Sexey, son existence est probable : une charte de confirmation pour le nouveau monastère toulois donnée par l'évêque Gérard en 982 mentionne la possession de la *capella de Sisseiaco* et de la *capella de Beverone cum omnibus appendiciis ipsarum*⁶⁵. Pour autant, si ces chapelles sont antérieures à la res-

57. Choux (Jacques), «Le problème des trop petites paroisses dans le diocèse de Toul au Moyen Âge», *La Semaine religieuse de Nancy*, 1951, p. 204-207, 245-247, 259-261 et 331-333, rééd. dans Choux (Jacques), *La Lorraine chrétienne...*, p. 115-124.

58. Carrière (Victor) et Longnon (Auguste), *Op. cit.*, p. 290. Le pouillé, *registrum beneficiorum*, donne, par archidiaconés et doyennés, la liste des paroisses du diocèse, ainsi que le catalogue des abbayes, prieurés et commanderies. Il indique par ailleurs la valeur de chaque bénéfice et le chiffre du décime, payable par moitié en deux

termes.

59. B.N.F., ms fr. 18 913, p. 6.

60. Choux (Jacques), «Le problème des trop petites paroisses...», *Op. cit.*

61. La superficie de Mont (412 ha) ne s'étend que sur 11 % de la paroisse-mère définie en 1155. Quant à son terroir, hormis une étroite bande du front de côte, il est essentiellement formé de la dépression marneuse, moins rentable que le vignoble car elle nécessite d'importants moyens de mise en valeur, en particulier le défrichement de bois parfois inexistant à l'époque gallo-romaine.

62. Picart (Benoît), *Pouillé ecclésiastique...*, t. 1, p. 105-106.

63. *Gesta episcoporum Tullensium*, *Op. cit.*, p. 632-633. Voir Gauthier (Nancy), *L'évangélisation...*, p. 104-107 et surtout Goulet (Monique), «Les Vies de saint Mansuy...» et, du même auteur, «Les saints du diocèse de Toul (S.H.G. VI)», dans Heinzelmänn (Martin) dir., *Op. cit.*, p. 11-89.

64. *Supra* note 28.

65. Schaeffer (Michèle), *Op. cit.*, n° 8, d'après une copie du XVII^e siècle.

tauration de l'oratoire suburbain, cela ne signifie en rien que le premier évêque de Toul en était déjà le titulaire.

En effet, les historiens estiment que le développement de son culte est un phénomène limité, tardif et largement lié à la politique épiscopale dans la seconde moitié du X^e siècle. Elle s'inscrit dans un mouvement plus général de reprise de la vie monastique en Lotharingie qui se traduit à Toul, sous l'évêque Gauzelin (920-962), par la réintroduction de la règle bénédictine à l'abbaye de Saint-Evre. Pour Saint-Mansuy, la restauration passe par plusieurs étapes. Gauzelin entreprend d'abord de reconstruire la basilique funéraire dans laquelle est inhumé le premier évêque de Toul⁶⁶, puis il en confie l'oratoire dédié à saint Pierre à des moines de Saint-Evre. Son successeur Gérard (963-994) érige l'ensemble en abbaye et, en 965, il obtient de l'empereur Othon I^{er} un diplôme confirmant la fondation. Il décide surtout de promouvoir le culte du saint évêque en demandant à l'abbé de Montier-en-Der, Adson, de rédiger, autour de 970, une *Vita sancti Mansueti*⁶⁷. Certes, il existe une tradition hagiographique antérieure, ce

qu'atteste l'ancien écolâtre de Toul qui précise avoir basé une partie de son travail in *Gestis praecedentium Leucorum urbis antistitum*. Il a donc utilisé une notice épiscopale comprise dans un recueil antérieur aux *Gesta* du début du XII^e siècle. Adson a donc réécrit et amplifié cette *vita brevior* et, pour M. Gouillet, on est clairement dans un contexte de (*re*)développement du culte, dont la rédaction d'une *vita, qui sera utilisée dans la liturgie, est une étape essentielle*⁶⁸. Les *Vita sancti Gerardi et miracula* illustrent parfaitement la place particulière que Gérard accordait au culte des saints évêques Mansuy et Evre : procession de leurs reliques dans la cité frappée par une épidémie, songe évitant l'incendie de l'église abbatiale de Saint-Mansuy, guérison de l'évêque grâce aux reliques des saints qui sont extraites de leur tombeau pour être exposées dans l'oratoire du baptistère de la cathédrale⁶⁹.

Gérard accentue et met en scène le culte du saint évêque confesseur lors de la translation de ses reliques : *sanctus Gerardus [...] sacrum corpus illius transtulerit atque infra ecclesiam, quam sub ipsius nomine consecratam invenerat, in archa*

*linea loco congruo collocaverit*⁷⁰. L'existence du tombeau de l'évêque était connue mais localisait-on réellement son emplacement au X^e siècle ? On a pu parfaitement l'oublier d'autant plus que, d'après les *Gesta*, rares sont les évêques à s'y être fait inhumer⁷¹. Par contre, à partir du VII^e siècle, la basilique funéraire du septième évêque de Toul, *Aper*, a eu la préférence de ses successeurs : l'archéologie y a très certainement mis au jour la sépulture d'*Eutulanus*⁷² et les *Gesta* mentionnent plusieurs inhumations, la première étant celle de *Magnardus* qui se fit enterrer *in cimiterio sancti Apri ; iacet transpositum in sinistro latere iuxta altare sancti martyris Christofori*⁷³. Il est donc possible que les travaux de reconstruction de l'oratoire de Saint-Pierre au X^e siècle aient abouti à l'invention des reliques de *Mansuetus*, c'est-à-dire à la découverte d'ossements qui lui furent attribués. Pour comprendre la portée de cette translation orchestrée par Gérard, il faut l'inscrire dans une plus large perspective, les reliques étant l'un des outils de la réforme monastique qui visait à aiguïser la ferveur religieuse et à garantir l'autonomie financière des monastères⁷⁴. Dès lors, on voit Gérard qui cherche et

66. Gauthier (Nancy), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, t. 1 : Province ecclésiastique de Trèves (*Belgica Prima*), Paris, De Boccard, 1986, p. 55-59.

67. L'ensemble comprend deux livres : le premier forme la *Vita* proprement dite (B.H.L. 5209), le second est un recueil de *Miracula post mortem* survenus au X^e siècle (B.H.L. 5210).

68. Gouillet (Monique), « Les saints du diocèse de Toul (S.H.G. VI) », ..., p. 24.

69. Rédigés entre 1031 et 1048 par l'abbé de Saint-Evre Widric et dédiés à l'évêque Brunon de Dabo, les *Vita sancti Gerardi et miracula* sont édités par Calmet (Augustin), *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, 1^{re} éd., Nancy, J.-B. Cusson, 1728, vol. 1, col. 83-113 ; 2^e éd., Nancy, A. Leseure, 1745-1757, vol. 1, Preuves, col. 174-208 [l'édition donnée par Waitz (Georg) dans *M.G.H., S.S.*, t. 4, Hanovre, 1841, p. 486-509, est tronquée]. Traduction de Gardoni (Anne-Marie), en collab. avec Paulmier (Monique) et Parisse (Michel), *Vie et miracles de saint Gérard, évêque de Toul, 963-994*,

Nancy, Ed. Etudes Toulaises, 1981. Pour les exemples mentionnés, lire A.-M. Gardoni, p. 33-35 et 38-39 aux § 14, 15 et 18.

70. *Tractatus de translatione secunda sancti Mansueti a domno Pibone dicta et composita*, Holder-Egger (Oswald) éd., *M.G.H., S.S.*, t. XV / 2, Hanovre, 1888, p. 931-932. Texte étudié dans Choux (Jacques), *Recherches sur le diocèse de Toul...*, p. 99-101.

71. C'est le cas d'*Amon*, successeur immédiat de *Mansuetus* (*Gesta episcoporum Tullensium, Op. cit.*, p. 633). Au VIII^e siècle, *Bodo* est inhumé *in cimiterio beati Mansueti pontificis* mais le corps est ensuite *translatum ad Ludunum* [Lyon] *urbem* (*Ibidem*, p. 637). Quant à son successeur *Iacob*, il est enterré *in cripta sancti Benigni martyris ecclesiae Divionensis* [Saint-Bénigne de Dijon], *habens ad caput altare in honore sancti Mansueti confessoris* (*Ibidem*, p. 637).

72. Les sépultures de l'évêque *Eutulanus* et de *Praetoria*, donatrice de l'Église de Toul au début du VII^e siècle, ont probablement été retrouvées en 1974 lors de fouilles archéologiques opérées à l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-

Evre. L'identification a été permise dans les deux cas grâce au monogramme de la bague que portait chacun des défunts. Lire Guillaume (Jacques), Liéger (Abel) et Marguet (Roger), «Sépultures mérovingiennes de l'abbaye de Saint-Evre à Toul (Meurthe-et-Moselle)», *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, t. 35, 1984, p. 301-317.

73. *Gesta episcoporum Tullensium, Op. cit.*, p. 636. Au IX^e siècle, les *Gesta* y mentionnent l'inhumation des évêques *Wanincus*, *Frotarius* - *Frothaire*, *Arnulfus* et *Arnaldus* mais, pour les deux derniers, on précise que les corps ont été ensuite transportés près de l'autel de saint Pierre. Est-ce une référence à l'oratoire où est inhumé saint Mansuy ou bien à l'un des autels de la basilique funéraire de Saint-Evre, à l'instar de celui de saint Christophe mentionné à propos de *Magnardus* (*Ibidem*, p. 637-638).

74. Gouillet (Monique) et Wagner (Anne), «Reliques et pouvoirs dans le diocèse de Verdun aux X^e-XI^e siècles», *Revue Mabillon*, n.s., t. 10 (= t. 71), 1999, p. 67-88.

obtient des fragments de saint Gengoult auprès de l'évêque de Langres, de sainte Apronie auprès de l'évêque de Troyes, mais aussi un morceau de la pierre de la lapidation du protomartyr que détenait le prélat messin. Gérard procède également à l'invention des reliques de saint Evre et de saint Elophe dont une grande partie est donnée à l'évêque Bruno de Cologne⁷⁵. Pour les prélats, cette politique d'acquisition et d'échange de reliques, quand ce n'est pas de vol, répond à plusieurs objectifs : glorifier leur cité en célébrant les saints évêques, en particulier ceux qui auraient évangélisé la Gaule sur l'injonction directe de saint Pierre (thèse de l'apostolicité de Mansuy) ; promouvoir le culte de martyrs gaulois locaux, tel Elophe décapité, selon la tradition, sur ordre de Julien l'Apostat ; affirmer leur autorité sur les établissements monastiques par la distribution de reliques et la fondation d'autels ; assurer et développer un réseau politique, ce que fait Gérard en donnant des reliques de saint Elophe à Bruno de Cologne à qui il devait sa nomination à l'évêché toulouais⁷⁶.

En la replaçant dans le contexte plus global de la réforme monastique, on peut légitimement supposer que la politique de l'évêque Gérard est à l'origine du développement du culte de saint Mansuy (fondation d'une abbaye, rédaction d'une *vita prolixior*, multiplication de miracles *post mortem*, translation). Il faut alors admettre qu'elle a eu aussi des conséquences sur la dédicace des autels. Dans le cas de Blénod, il se pourrait que l'intégration des chapelles de Mont et de Gye dans le temporel de Saint-Mansuy se soit accompagnée d'un changement de titulature. Dans

l'hypothèse où ces annexes n'existaient pas lors de la dotation initiale, l'abbaye aurait obtenu de l'évêque la fondation de nouveaux autels en les dédiant à son saint patron.

Conclusion

In fine, on peut proposer le schéma suivant pour Blénod. Dans les années 650-670, ce centre fiscal entre dans le temporel de l'évêché de Toul par une concession du roi d'Austrasie. La fondation d'une église dédiée à saint Médard peut y être antérieure si elle émane du pouvoir royal, mais l'étude de P. Corbet suggère plutôt une initiative épiscopale au début du VIII^e siècle. Cette consécration tardive est peut-être due à la proximité de la cité épiscopale, la mise en œuvre du mailage paroissial dans l'environnement immédiat de l'église-mère du diocèse pouvant être plus lente que sur les marches.

Avant le dernier tiers du X^e, deux sanctuaires secondaires sont établis dans les anciennes *villae* de Mont et de Gye. Parallèlement, la disparition dans la documentation des domaines de *Cotanicurtem* et de *Fredoni mansus* témoigne de la concentration des hommes et de l'abandon de certains habitats. Lors de la constitution du temporel de la nouvelle abbaye de Saint-Mansuy, la paroisse de Blénod y est intégrée avec très certainement un changement de dédicace pour ses deux annexes. À cette date, c'est-à-dire sous l'épiscopat de Gérard, le territoire de la paroisse primitive de Blénod semble correspondre à celui de l'ancien domaine fiscal mérovingien. Pour autant, du point de vue foncier, ce der-

nier a déjà fait l'objet de transactions comme l'illustre la constitution d'une précaire au X^e siècle.

En un siècle, entre les années 1050 et 1150, cette configuration est bouleversée. La paroisse est démembrée au profit de la chapelle de Mont qui est érigée en église canoniquement indépendante. Pour autant, la fragilité de la nouvelle fondation aboutit à une union de paroisses très rapidement. Ce phénomène se reproduit probablement avec une autre paroisse, celle de Bulligny, dont la création peut être contemporaine de celle de Blénod. Toutefois, si l'union entre Blénod et Mont semble stable jusqu'au XVII^e siècle, les rapports entre Blénod et Bulligny semblent plus aléatoires.

L'étude de Blénod permet de rappeler que, pour saisir la genèse du réseau paroissial au Moyen âge, le recours à la démarche régressive présente de sérieuses limites, même s'il reste justifié. Pour le diocèse de Toul, on utilise fréquemment comme point de départ le pouillé de 1711 et l'*Etat du temporel des paroisses* de 1702-1713. Dans le cas de Blénod, on obtient l'image fossilisée d'une paroisse primitive importante, dotée d'une église-mère et de trois chapelles annexes. Toutefois, une étude plus précise laisse entrevoir une situation beaucoup plus fluctuante : évolution du statut canonique, mobilité de la géographie paroissiale, changement de titulature, décalage entre la réalité du terrain et les décisions épiscopales, multiplication des acteurs et, bien sûr, recomposition de l'habitat.

La cartographie des données

75. Gardoni (Anne-Marie), *Vie et miracles de saint Gérard...*, p. 19-20 et 30-31 aux § 5 et 12. 76. À titre de comparaison, voir Wagner (Anne), «Collection de reliques et pouvoir épiscopal au X^e siècle. L'exemple de l'évêque Thierry I^{er} de Metz», *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t. 83, 1997, p. 317-341. Le 15 juin 1104, l'évêque Pibon opère une nouvelle translation - une *ostensio* - à la demande de l'abbé de Saint-Mansuy, Théomar. Ce dernier fait fabriquer un

nouveau reliquaire dans le but de procéder à une reconnaissance des reliques dont l'intégrité aurait été mise en doute. Cette translation n'a pas la même signification que celle opérée par Gérard : elle vise autant à glorifier le culte de saint Mansuy qu'à manifester l'unité du clergé lorrain après les divisions nées de la Querelle des Investitures. *Tractatus de translatione...*, p. 931. Lire Sigal (Pierre-André), «Le déroulement des translations de reliques principalement dans

les régions entre Loire et Rhin aux XI^e et XII^e siècles», dans Bozóky (Edina) et Helvétius (Anne-Marie) éd., *Les reliques. Objets, cultes, symboles*, Actes du colloque international de l'Université du Littoral-Côte d'Opale (Boulogne-sur-mer, 4-6 septembre 1997), Hagiologia, vol. 1, Turnhout, Brepols, 1999, p. 213-227.

77. Picart (Benoit), *Pouillé ecclésiastique...* ; A.D.M.M., B 288-298.

La paroisse-mère de Blénod au milieu du XII^e siècle

de la bulle de 1155 apporte quelques enseignements sur la morphologie de la paroisse de Blénod au milieu du XII^e siècle. Méthodologiquement, les limites paroissiales retenues sont celles des communes actuelles, puisque dès 1790, la volonté politique de substituer au réseau ecclésiastique un maillage communal a fossilisé en grande partie les anciennes circonscriptions religieuses. Des remaniements sont possibles, mais aucun n'est connu dans le cas de Blénod.

En tenant compte de la superficie des quatre communes étudiées, la paroisse devait s'étendre sur 3 850 ha le long des Côtes de Meuse. Elle offre une série de terroirs très différenciés, du plateau boisé du revers de cuesta à la dépression argileuse de la Woëvre, en passant par le vignoble du front de côte. Mont et Bulligny sont situées à flanc de côte alors que Blénod est au pied de la cuesta, à la sortie d'une percée permettant de traverser le revers et de relier la vallée de la Moselle à celle de la Meuse. Seule Gye est au cœur de la plaine. Les limites de la paroisse affectent une forme irrégulière. Son côté occidental parcourt le revers des Côtes de Meuse et s'appuie sur le relief, en particulier sur les vallons qui entaillent un plateau couvert de feuillus. Deux chapelles positionnées en fond de vallons et au pied de sources marquent les confins

de la paroisse. La première, dédiée à saint Fiacre, est construite en 1522 par le frère Jean Gerrier, gouverneur de la maison du Saint-Esprit, qui dirige l'hôpital de Toul. Elle fut un lieu de pèlerinage. La seconde chapelle est plus problématique. Située sur la commune de Blénod, son origine et sa titulature ne sont pas connues avec exactitude. Le pouillé de 1711 mentionne une chapelle «Notre-Dame des Mines» et la carte de Cassini «Notre-Dame de Menes». E. Martin évoque une chapelle «Notre-Dame de Menne», mais il juge factice le rapprochement avec la sœur des saints céphalophores Euchaire, Elophe et Libaire.

De la chapelle Saint-Fiacre, la limite de la paroisse s'oriente vers le nord-est afin d'épouser le flanc sud de la cité épiscopale de Toul. Traversant le revers du plateau, elle suit successivement le ruisseau de la Nouvelle et le massif forestier qui barre la dépression marneuse. De la pointe septentrionale de la paroisse qui domine la vallée de la Moselle, la limite orientale de la paroisse forme, sur 3,5 km, un axe parfaitement rectiligne en se surimposant à la voie romaine Langres-Toul (actuelle N 74) puis glisse progressivement vers le sud-ouest en longeant l'ancien bois de la Voivre. Quant à sa bordure méridionale, elle épouse également des éléments naturels, en l'espèce la

lisière des bois de Bagneux et la butte-témoin de Châtillon. A travers cette brève description, on retrouve les caractéristiques constitutives des paroisses primitives : une localisation le long d'un axe de communication majeur, une vaste superficie, des limites qui reposent sur des éléments naturels continus ou sur des infrastructures gallo-romaines. Pour autant, on ne peut généraliser car, contrairement aux remarques de M. Aubrun pour le diocèse de Limoges, J. Lusse constate que, pour le Laonnois, *les dimensions des paroisses éclairent d'abord l'histoire de l'occupation du sol, les plus vastes étant concentrées dans les régions inhospitalières et tardivement mises en valeur, avant de témoigner de la christianisation* (p. 188).

Aubrun (Michel), *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, thèse d'Etat, université de Clermont-Ferrand, 1978, éd. Publication de l'Institut d'Etudes du Massif Central, fasc. 21, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1981

Lusse (Jackie), *Naissance d'une cité. Laon et le Laonnois du V^e au X^e siècle*, thèse de doctorat, université de Nancy 2, 1984, éd. Nancy, P.U.N., 1992

Martin (Eugène), *La dévotion à la Sainte-Vierge dans le diocèse de Toul*, Nancy, 1922

Vuillemin (André), «La Chapelle de Saint-Fiacre (Rigny-Saint-Martin)», *Pays lorrain*, 1962, n° 2, 43^e année, p. 33-43.